

# Réussir son mentorat Télémaque



## Foire Aux Questions - Projet découverte

Chers filleuls, mentors et parents,

Dans le cadre de l'accompagnement au sein du dispositif de double-mentorat, Télémaque donne aux filleuls l'opportunité de réaliser un projet qui leur tient à cœur !

**Télémaque financera ce projet s'il est motivé par une véritable envie d'apprendre, d'agir, de découvrir!**

Cette FAQ vous permet de trouver toutes les réponses à vos questions et notamment d'accompagner au mieux le filleul dans l'élaboration de son projet découverte.

---

### LE PROJET DECOUVERTE, C'EST QUOI ?

#### 1. A qui s'adresse le projet découverte ?

- Pour la filière générale : Les filleuls de 4e et de 2nde
- Pour la filière professionnelle : les filleuls de terminale pro et de 2<sup>e</sup> année de BTS
- En cas d'incompatibilité de réalisation liée à l'emploi du temps du filleul un aménagement peut être convenu avec la personne en charge du suivi de votre parrainage

#### 2. Pourquoi réaliser un projet découverte ?

- Découvrir une passion, de nouveaux lieux, de nouvelles langues
- Réaliser un de ses rêves
- Sortir de sa zone de confort/se dépasser
- Rencontrer de nouvelles personnes
- Donner de son temps pour une cause qui nous tient à cœur

#### 3. Quel type de projet est considéré comme un projet découverte ?

- Projet culturel Ex : Séjour linguistique
- Projet éducatif Ex : Stage d'architecture
- Projet citoyen Ex : Chantier bénévole

#### 4. Quel type de projet n'est pas considéré comme un projet découverte ?

- Les cours de soutien scolaire car ils sont déjà pris en charge d'une autre façon par l'association
- Des voyages où le jeune part seul et sans cadre légal. Ex : Séjour sans organisme ou famille agréés  
Ex : Séjour seul mineur sans l'un des deux mentors.

#### 5. L'achat de l'outil informatique : tablette, ordinateur, smartphone, liseuse est-il considéré comme un projet découverte ?

- L'achat d'ordinateur / tablette est possible pour les projets des lycéens. Pour les collégiens, il doit s'inscrire dans la construction d'un projet plus complet dont la réalisation ne pourrait se faire sans l'achat d'un ordinateur ou d'une tablette. Exemple : création d'un jeu vidéo
- L'achat d'une liseuse est pris en charge uniquement sur l'aide financière classique.

- Les smartphones ne sont pas pris en charge (sauf pour la filière professionnelle si l'utilité est validée par les mentors)

## 6. Quel sont les rôles des mentors dans la mise en place du projet découverte ?

- Un des deux mentors choisit de piloter le projet. Il est également possible que les deux mentors pilotent le projet avec le jeune
- Recherches personnelles du filleul pour préparer son projet découvert
- Présentation des idées du projet aux mentors
- Mise en place administrative mentor/filleul puis envoi à Télémaque pour validation

## 7. Le projet découverte doit-il être réalisé en une seule fois ?

Non ! Le filleul dans le cadre de son projet découverte, peut choisir par exemple de partir en séjour linguistique d'une semaine en Grande-Bretagne et suivre des cours de guitare tout au long de l'année.

**Attention !** Il est important de se poser la question du financement d'une année sur l'autre dans le cas de cours de musique/théâtre/danse... Par ex : des cours de piano financés grâce aux 1000 € du projet découverte, ne pourront pas être financés l'année d'après car il n'y a plus de projet découverte.

## 8. Quelle technique utiliser pour trouver la meilleure idée de projet découverte ?

Parfois les idées mettent du temps à germer, ceci est normal. Pour aider filleuls et parrains dans la construction du projet, voici ci-après une technique de brainstorming qui a permis aux plus grands entrepreneurs, idéalistes et inventeurs de trouver des idées.



Les mentors sont moteurs de cet atelier mais laissent le filleul réfléchir par lui-même.

Prends 4 feuilles de papiers :

- Quand tu penses à la question « **Quoi** » qu'est-ce que ça t'inspire ? Marque chaque mot sur la 1re feuille de papier.
- Quand tu penses à la question « **Pourquoi** » qu'est-ce que ça t'inspire ? Marque chaque mot sur la 2e feuille de papier.
- Quand tu penses à la question « **Comment** » qu'est-ce que ça t'inspire ? Marque chaque mot sur la 3e feuille de papier.
- Quand tu penses à la question « **Où** » qu'est-ce que ça t'inspire ? Marque chaque mot sur la 4e feuille de papier.

---

## ORGANISER SON PROJET DECOUVERTE

### 1. Une fois l'idée trouvée, comment organiser son projet découverte ?

Il est important de ne rien laisser au hasard ! Est-ce que le projet découverte engage un déplacement à l'étranger ? Une activité à payer à un prestataire ? Quel est le budget ? Y a-t-il plusieurs coûts ? Hébergement, transport, matériel ... Comment le réaliser ? A quelle période ?

### 2. Quelle est la date maximum pour soumettre le projet découverte ?

Le projet découverte Télémaque doit être envoyé au chargé de parrainage de la région pour validation. La date limite de validation de la 2<sup>ème</sup> fiche est le 30 Juin de l'année scolaire de 4<sup>e</sup> ; 2<sup>nd</sup> pour la filière générale ou terminale et de 2<sup>e</sup> année BTS pour la filière professionnelle.

**Attention** : au-delà de cette date, aucun projet découverte ne sera pas accepté !

### 3. Est-il possible de faire une demande de projet maintenant pour le réaliser plus tard ?

Même si le projet découverte est soumis pendant l'année de 4<sup>e</sup> et de 2<sup>nd</sup> pour la filière générale et de terminale et de 2<sup>ème</sup> année BTS pour la filière professionnelle, il peut être réalisé dans l'année qui suit. Il doit simplement être soumis pendant les années scolaires concernées.

### 4. Comment la famille peut être partie prenante du projet découverte ?

La famille peut aider son enfant à réfléchir sur son projet. Elle peut en financer une partie si le montant est supérieur à 1 000 €. Elle peut s'occuper des démarches administratives qui concernent l'identité du jeune de type « demande de visa ». Enfin, elle peut tout simplement soutenir les mentors et le jeune dans la bonne réalisation du projet.

**Attention** : Les mentors doivent s'assurer que la famille autorise son enfant à partir en voyage en France ou à l'étranger avant toute démarche.

### 5. Les mentors peuvent-ils participer avec leur filleul au projet découverte (séjour, activité en binôme/trinôme) ?

Bien entendu, il est possible de réaliser le projet découverte avec ses mentors. Par ex : Partir découvrir Paris pendant 3 jours. Les frais des personnes sont pris en charge sur le projet découverte. La répartition des fonds étant à discuter entre vous. Le filleul reste bien sûr prioritaire.

### 6. Un filleul peut-il partir avec un ami ou d'autres filleuls ?

Il est possible de partir avec un autre filleul Télémaque. En revanche, l'aide financière ne financera pas le voyage d'un jeune non-Télémaque.

### 7. Comment gérer les démarches administratives de type sortie du territoire ?

Se renseigner auprès des organismes compétents. (La mairie, l'ambassade ...)

L'équipe Télémaque laisse le soin aux familles et parrains d'effectuer les démarches nécessaires pour ce genre de cas.

**Attention** : Le financement des pièces d'identité/sorties du territoire (visa, carte d'identité, passeport...) n'est pas pris en charge par Télémaque.

---

## FINANCER SON PROJET DECOUVERTE

### 1. Quels sont les types de dépenses inclus dans le financement du projet ?

- Organismes/Entreprises/Associations à réception d'un devis.
- Matériel nécessaire à la réalisation du projet (cf question 5 partie 1 matériel informatique)
- Justificatifs de transport (train, avions, bus ...)
- Tous les trajets relatifs aux déplacements
- Dépenses de la vie quotidienne à estimer en amont de la validation du projet

### 2. Comment payer le projet découverte ?

- Organismes/Entreprises/Associations à réception d'un devis : Les mentors/Le filleul indiquent à l'équipe Télémaque les informations nécessaires pour inscrire le filleul en ligne. Le paiement est réalisé par l'équipe.
- Matériel nécessaire à la réalisation du projet : Si et seulement si l'achat est en ligne, l'équipe Télémaque peut se charger du paiement.
- Justificatifs de transport (train, avions, bus ...) : Les mentors/filleuls s'organisent pour avancer. Sauf au cas où la charge financière serait trop lourde.
- Dépenses de la vie quotidienne : Nourriture, visites, hébergements ... : Garder tous les justificatifs (tickets de caisse, facture ...) Nous ne faisons aucune avance de frais pour ce poste.

**Attention !** Toutes les dépenses annexes comme les souvenirs ne sont pas prises en charge.

**Pour le matériel informatique** : Nous vous demandons de faire votre choix sur le site **FNAC.com** car nous disposons d'un compte pro. Il faudra préciser dans votre dossier et votre lettre de motivation les références précises du produit choisi (une copie du lien est indispensable pour commander le produit).

---

## PROCESS POUR VALIDATION DU PROJET DECOUVERTE

### Comment faire sa demande ?

#### 1 – Fiche 1 « Présentation du projet découverte »

Le jeune aidé de son mentor décrit en détail son projet puis envoie cette fiche pour validation à l'adresse e-mail dédiée aux projets découverte pour ta ville / ta région **avant le 30/04/2021 (inclus)**

Le projet sera validé dans un délai de trois semaines (maximum) par l'équipe Télémaque.

Suite à cette validation, le jeune recevra la *fiche 2 « Budget et références »* à compléter et à renvoyer.

#### 2 – Fiche 2 « Budget et références »

Le jeune aidé de son mentor donnera les références détaillées des organismes et de l'objet/service souhaités en précisant bien ses coordonnées personnelles (adresses et n° téléphone)

La fiche 2 « *Budget et références* », sera validé dans un délai de trois semaines (maximum) par l'équipe Télémaque. Le filleul, soutenu par son mentor devra compléter et renvoyer la fiche 2 à l'adresse e-mail dédiée aux projets découverte **avant le 31/10/2021 (inclus).**

#### 3 – adresses mails de la ville ou la région du jeune

Les fiches doivent être envoyées à l'adresse mail correspondant la ville/région du jeune :

Grenoble : [Grenoble@telemaque.org](mailto:Grenoble@telemaque.org)

Lyon : [lyon@telemaque.org](mailto:lyon@telemaque.org)

Ile-de-France : [projetdecouverte-idf@institut-telemaque.org](mailto:projetdecouverte-idf@institut-telemaque.org)

Occitanie : [projetdecouverte-occ@telemaque.org](mailto:projetdecouverte-occ@telemaque.org)

Bordeaux : [Bordeaux@telemaque.org](mailto:Bordeaux@telemaque.org)

Hauts-de-France : [projetdecouverte-hdf@institut-telemaque.org](mailto:projetdecouverte-hdf@institut-telemaque.org)

Provence-Alpes-Côte D'azur : [region-sud@telemaque.org](mailto:region-sud@telemaque.org)

Clermont-Ferrand : [emilie.geneste@telemaque.org](mailto:emilie.geneste@telemaque.org)

#### A partir de quel moment le projet est-il validé ?

Télémaque doit recevoir le dossier complet pendant l'année scolaire concernée et avant la date butoir de fin de validation (**31/10/2021**).

C'est seulement à la réception d'un e-mail qui confirme que le projet (*fiche 1*) est validé par Télémaque que les mentors et le filleul recevront et pourront débiter l'élaboration de la *fiche 2*.

### Comment faire si le projet découverte dépasse le montant maximum ?

Après validation avec les parents et l'équipe Télémaque, une partie du financement peut être pris en charge par :

- L'aide financière : dans la mesure où les mentors sont d'accord car cela ne doit pas contrarier les sorties prévues dans le cadre du double mentorat.
- La famille peut financer le trop dû, dans ce cas-là, nous demandons à la famille de nous envoyer un chèque du différentiel.
- Un autre dispositif de financement (ex : La Caisse d'allocations familiales, la région ...)
- Diminuer le coût du projet via des alternatives

Les 3 dernières propositions sont à gérer par les mentors ou les parents.

---

### QUELQUES IDEES DE PROJET DECOUVERTE ?

- Séjours linguistiques, culturels en France (à privilégier le temps de la crise sanitaire)
- Découvertes/Stages sportifs (tennis, équitation, foot, badminton ...)
- Découvertes/Stages artistiques (dessin, peinture, couture, danse, théâtre, musique...)
- Stages thématiques (informatique, vidéo...)
- Enregistrement en studio pour les musiciens
- Construire des projets clés en main sur des thématiques populaires des jeunes
- Reportage vidéos/radio avec diffusion sur des chaînes

#### Séjours linguistiques, culturels, découvertes...

Nous vous demandons de réserver les séjours linguistiques, culturels, découvertes ... avec l'un de nos 3 partenaires suivants et plus particulièrement avec le 1<sup>er</sup> CLC qui vous accordera une remise dans le cadre de notre partenariat :

Organisme	Site internet	Adresse	Contact
CLC	<a href="http://www.clc.fr">www.clc.fr</a>	Rue de la Contesse Cécile CS333333 12083 RODEZ CEDEX 09	Nathalie CARRIE 05 65 77 50 65 <a href="mailto:nathalie.carrie@clc.fr">nathalie.carrie@clc.fr</a>
Action séjours	<a href="http://www.action-sejours.com">www.action-sejours.com</a>	13 Rue Rosenwald 75015 Paris	01 45 30 91 91
CEI	<a href="http://www.groupe-cei.fr">www.groupe-cei.fr</a>	1 rue Gozlin 75006 Paris	Alexandre GAGNES 01 40 51 11 70 <a href="mailto:alexandre@cei4vents.com">alexandre@cei4vents.com</a>

L'équipe Télémaque espère avoir répondu à toutes vos questions.

En cas de doute, contacter votre chargé de parrainage (email : [prenom.nom@telemaque.org](mailto:prenom.nom@telemaque.org)) ou écrivez à [aide.financiere@telemaque.org](mailto:aide.financiere@telemaque.org)

Pour aller plus loin dans l'aventure Télémaque, retrouvez toutes les ressources de Télémaque [ici](#).